



JEUDI 16 MAI
MOBILISÉ.E.S

"Vous enseignez en 1er ou en 2nd degré ? Ceci vous concerne directement !"

Fait historique, l'ensemble des organisations syndicales de l'enseignement privé appellent à se mobiliser le 16 mai pour dire au ministre que nous attendons mieux en matière de dialogue social. **LES ENSEIGNANTS DU PRIVE NE SONT PAS « RIEN »** ; leurs revendications doivent être entendues, il doit y avoir des avancées sur ces sujets :

- 1- **La revalorisation immédiate des salaires** : il est urgent de revaloriser les grilles de rémunération ainsi que le point d'indice de la fonction publique qui est quasi bloqué depuis 9 ans ;
- 2- **Le refus d'une deuxième heure supplémentaire imposée** : l'augmentation du temps de travail par des heures supplémentaires ne peut constituer une solution à la revalorisation des salaires puisqu'elle dégrade les conditions de travail, n'est pas pérenne et laisse les professeurs des écoles de côté ;
- 3- **Une amélioration des conditions de travail** : par la baisse du nombre des élèves par classe - création des postes nécessaires – et la reconnaissance de la charge de travail « invisible » des enseignantes et enseignants, l'école inclusive ne doit pas se réaliser sans les moyens nécessaires (formation, d'encadrement et de matériel) ;
- 4- **L'équité de traitement entre les enseignantes et enseignants du premier degré et du second degré** : les « remplaçants » du premier degré doivent être classés MA1 à l'instar de ceux du second degré, les professeurs des écoles ne doivent pas voir leur salaire bloqué du fait d'une politique de valorisation ciblée sur les heures supplémentaires ;
- 5- **La résorption de la précarité de, et dans, l'emploi** : cela concerne près de 17% des enseignants du privé, demande la mise en place d'un nouveau plan de titularisation des emplois précaires, des places en nombre suffisant aux concours, la création d'un corps de titulaires remplaçants ;
- 6- **L'arrêt des réformes en cours** : elles entraînent des pertes d'emplois et ne prennent pas en compte l'avis des personnels, de plus elles augmentent la concurrence entre établissements (publics et privés, CFA et LP), entre disciplines et aussi entre les élèves.

L'ensemble des organisations syndicales appellent à une **GRANDE MOBILISATION POUR L'AVENIR DE TOUS LES ENSEIGNANTS DU PRIVE.**

TOUS UNIS POUR DEFENDRE NOTRE PROFESSION ! TOUS ENSEMBLE POUR ÊTRE RECONNUS ET ENTENDUS !

<p>1- La revalorisation immédiate des salaires</p>	<p>Les salaires des enseignants sont très bas : ils sont passés de 2 fois le SMIC en 1980, à 1,3 fois le SMIC aujourd'hui en début de carrière...De ce fait, ce métier est peu considéré.</p> <p>Les enseignants font partie des personnels de catégorie A les moins bien rémunérés en France. L'application du PPCR n'a pas entraîné le rattrapage de pouvoir d'achat pourtant promis.</p> <p>La profession d'enseignant attire de moins en moins. Il en découle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une forte féminisation de ces métiers. Nombre d'enseignantes exercent – en outre - à temps partiel ce qui diminue d'autant leur salaire puis leur retraite - des problèmes pour trouver des remplaçants (il n'existe pas de remplaçants titulaires dans le privé) dont le salaire net débute en dessous du SMIC (hors ISOE/ISAE) <p>Notre constat : L'augmentation du temps de travail notamment par l'augmentation des HSA (cf plus loin) ne peut constituer une solution puisqu'elle dégrade sur les conditions de travail et ne s'applique pas au 1^{er} degré.</p>	<p>L'intersyndicale considère donc qu'il est urgent de revaloriser les grilles de rémunération et le point d'indice de la fonction publique.</p>
<p>2- Le refus d'une deuxième heure supplémentaire imposée pour le 2nd degré</p>	<p>Le montant de l'heure supplémentaire enseignant est inférieur au montant de l'heure poste.</p> <p>Le principe d'imposer une 2^e heure supplémentaire aux enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - constitue un moyen artificiel de faire baisser la réalité des suppressions de poste - ne constitue pas une solution [pérenne] à la baisse du pouvoir d'achat des enseignants - entraîne des inégalités entre les personnels enseignants (entre 1^{er} et 2nd degré notamment) - aggrave les inégalités hommes-femmes puisque qu'une partie de nos collègues femmes n'ont d'autres solutions que de prendre un temps partiel afin d'échapper à ces heures supplémentaires pour assumer toutes les charges familiales 	<p>L'intersyndicale demande donc l'abandon de cette heure supplémentaire imposée</p>
<p>3- Une amélioration des conditions de travail : baisse du nombre des élèves par classe, création des postes nécessaires, reconnaissance de la charge des enseignantes et enseignants...</p>	<p>Les conditions de travail des enseignants ne cessent de se dégrader. Souffrances au travail, burn-out, addictions, suicides : leur nombre augmente chaque année. Les origines en sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les suppressions de postes entraînent une augmentation des effectifs par classe ; - le travail invisible n'est pas pris en compte ; - la mise en œuvre de l'école inclusive se réalise sans les moyens nécessaires en termes de formation, d'encadrement et de matériel ; - l'offre de formation se dégrade et s'avère de plus en plus limitée ou inadaptée ; - la parole des enseignants pourtant premiers acteurs de l'Éducation n'est pas prise en compte. Cet état des lieux se retrouvent dans le cadre des réformes successives qui sont clairement déconnectées de la réalité du terrain (cf point 6) et anxiogènes ; - les pressions exercées par la hiérarchie administrative et institutionnelle s'accroissent. <p>L'adoption récente de la Loi Blanquer et particulièrement son article 1 laisse craindre qu'au nom de la « cohésion de la communauté éducative » les enseignants seront tenus de ne pas s'exprimer sur l'ensemble de ces problèmes sous peine de sanctions disciplinaires.</p>	<p>L'intersyndicale demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la baisse du nombre d'élèves par classe ; - la création des postes nécessaires ; - la reconnaissance de la charge des enseignants ; - l'accès à une offre de formation variée et adaptée ; - la préservation de la liberté d'expression des enseignants ; - le réel contrôle de l'administration sur les chefs d'établissement dont l'accès à cette fonction n'est sanctionné par aucun concours, et sans obligation de formation. Ils sont pourtant habilités à évaluer les enseignants et sont partie prenante des mesures disciplinaires.

<p>4- L'équité de traitement entre les enseignants du premier degré et du second degré</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aujourd'hui, on constate une inégalité des taux de promotion à la HC (13,2% pour le 1^{er} degré contre 17% dans le 2nd degré, campagne 2018). Les critères du vivier 1 de la classe exceptionnelle limitent l'accès aux seules personnes ayant occupé des postes à responsabilité (direction notamment). - On assiste à un large dépassement des 108 heures pour assumer une charge de travail grandissante. - L'accès à la formation est plus difficile encore dans le premier degré notamment par manque de remplaçants disponibles. - Les MA du 1^{er} degré sont rémunérés sur l'échelle de MA2, alors qu'en 2nd degré, les MA sont rémunérés sur l'échelle de MA1. 	<p>L'intersyndicale demande : que le Ministère prenne les dispositions nécessaires à l'élimination de ces différences.</p>
<p>5- La résorption de la précarité de l'emploi : nouveau plan de titularisation des emplois précaires...</p>	<p>Dans l'Éducation nationale les maîtres délégués subissent une double précarité salariale et/ou statutaire.</p> <p>Salariale car leur niveau de rémunération est très bas. Les grilles de rémunération sont très faibles, l'échelon 1 MA2 est au-dessous du SMIC. Le reclassement de MA2 à MA1 de maitres délégués – sous conditions - est très INIQUÉ : conditions variables selon les académies (diplôme, spécialité, reprise d'ancienneté, 2nd ou 1^{er} degré)</p> <p>Statutaire car le CDI mis en place en 2012 est un leurre qui oblige parfois des enseignant.es à accepter des contrats de 6, 9 heures, loin de leur domicile, à l'année. Des enseignant.es corvéables à merci, jamais titularisé.es (pas d'accès aux listes d'aptitude des certifié.es).</p> <p>Des adjoints d'enseignement, professeur.es chevronné.es sont toujours payé.es sur des grilles de rémunération a minima : MA2/MA1.</p>	<p>L'intersyndicale demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la révision à la hausse de l'ensemble des grilles de salaire et la réduction maximale du volant de précaires. Actuellement, ils représentent en moyenne, plus de 20 % des enseignants en 2nd degré, 14% en 1^{er} degré ; - la mise en œuvre d'un réel plan de résorption de la précarité qui conduise à la titularisation (et non au CDI tel qu'il existe aujourd'hui) ; - la mise en place d'un corps de contractuels remplaçants ; - l'attribution de l'ensemble des postes mis au concours.
<p>6- L'arrêt des réformes en cours qui entraînent des pertes d'emplois et ne prennent pas en compte l'avis des personnels</p> <p>Réforme LGT et LP</p>	<p>L'ensemble des réformes présentées sont motivées par une logique budgétaire. Leur mise en œuvre va être en outre très difficile voire impossible. Elles vont</p> <ul style="list-style-type: none"> - supprimer des postes (-550 emplois qui pèsent sur le lycée - enseignants des disciplines professionnelles en filière GA) - générer la mise en concurrence généralisée entre établissements (publics et privés), entre disciplines et aussi entre les élèves, ceci par les choix de spécialités offerts. - accentuer les inégalités territoriales et les inégalités sociales. Les territoires qui ont une forte densité d'élèves pourront offrir un large panel de spécialités, les autres auront un choix beaucoup plus restreint. Les maths n'étant plus dans le tronc commun, la sélection va s'opérer par le français et les langues, ce qui favorisera les élèves des CSP favorisées. <p>Les OS ont été consultées à différentes reprises sur la réforme et les programmes, mais elles ont le sentiment que cela n'a servi à rien car n'a rien modifié ; c'était une consultation pour la forme.</p>	<p>L'intersyndicale demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'arrêt de la mise en œuvre de ces réformes. Les enseignants n'ont pas un temps suffisant pour préparer la réforme, travailler les nouveaux programmes, les progressions, se former... Sans compter les difficultés d'organisation. La situation est encore plus criante pour les lycées professionnels qui viennent seulement d'avoir leurs programmes définitifs. -La mise en place d'une vraie consultation des enseignants sur les réformes souhaitées